

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE -1^{er} adjoint, Laurent VERNAZ – 2^{ème} adjoint, Sandrine POIGNET - 3^{ème} adjointe, Sandra BOULAIS – 4^{ème} adjointe, Claudine AMOUDRY, Nathalie BIBOLLET, Noël CADET, Christian COMBAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Aurore MINISTROT, Dominique NOYEAU, Isabelle MORLOT, Jean RONZATTI

Absents excusés : Daniel CHARVAZ (pouvoir à Claudine AMOUDRY), Carole VASCHALDE (pouvoir à Sandrine POIGNET), Christel GACHON (pouvoir à Claire FLEUTOT), Stéphanie SANCHEZ,

Secrétaire de séance : Laurent VERNAZ

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, Secrétaire Général de la Mairie

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la réunion du 25 janvier 2019, ce qui est accepté à l'unanimité.

Laurent VERNAZ est désigné en qualité de secrétaire de séance.

PERSONNEL

Point sur l'arrivée d'un nouvel agent aux services techniques

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Monsieur Le Maire fait part de l'arrivée de Joan SOBRERO, adjoint technique recruté par mutation, au sein des services techniques à compter du 1^{er} mars 2019. Il précise que l'activité des services techniques avec seulement 2 agents depuis le 15 janvier s'est bien déroulée.

Laurent VERNAZ souhaite remercier l'employeur de Joan SOBRERO, la Métropole de Toulon, pour avoir permis de le libérer quelques semaines avant le délai légal maximal.

Retour sur la commission PERSONNEL du 28 janvier 2019

Rapporteur : Laurent VERNAZ

Laurent VERNAZ fait un retour sur la commission PERSONNEL du 28 janvier 2019 qui a porté sur l'évolution statutaire du personnel, le débriefing des entretiens professionnels 2018, les formations 2019 et les emplois d'été 2019.

Concernant les évolutions possibles pour les agents communaux sur l'année 2019, il précise que seul un agent de maîtrise est susceptible d'avancer de grade au grade d'Agent de maîtrise principal.

Toutefois, la commission n'a pas souhaité l'inscrire au tableau d'avancement 2019 car actuellement, il ne remplit pas réellement les fonctions d'un agent de maîtrise car il n'encadre pas une équipe.

Par contre, la commission souhaite que soit proposé à l'agent la réalisation de nouvelles missions et notamment la gestion des emplois d'été (définition des tâches et des modalités d'encadrement, établissement d'un planning de travail, suivi quotidien des emplois...). Si l'agent effectue avec efficacité cette mission, la commission s'engage à revoir sa position quant à l'avancement de grade pour 2020.

Concernant les différentes demandes ou observations issues des entretiens professionnels 2018, réalisés par le secrétaire général, Laurent VERNAZ rappelle qu'ils sont de véritables outils de travail et de gestion du personnel. Il fait part de quelques demandes de revalorisation salariales en cours d'étude, ainsi qu'une demande non acceptée pour compenser la perte financière liée aux astreintes hivernales des agents techniques, car ils seront lors de l'hiver prochain, trois agents au lieu de deux.

Sur les formations 2019, Claire FLEUTOT, conseillère municipale déléguée en charge de la formation, fait un point sur les différentes demandes des agents et de la collectivité.

Ainsi, dans la lignée de la formation collective sur le maniement des extincteurs et des règles du feu effectuée en 2018, il sera proposé une formation aux premiers secours à l'ensemble des agents.

Claire FLEUTOT détaille les autres formations prévues :

- CACES spécifique pour l'engin de déneigement
- formations proposées au nouvel agent des services techniques : CACES Nacelle, Certiphyto, habilitation électrique
- pour les ATSEM, l'organisation d'une nouvelle rencontre avec d'autres agents des écoles travaillant avec la méthode MONTESSORI en vigueur à l'école maternelle de Frontenex depuis 2 ans
- des formations sur la thématique de l'enfant
- une formation sur la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles) suivie récemment

Dans le cas de demandes de formations identiques ou sur la même thématique, Claire FLEUTOT indique que l'organisation d'un temps de restitution des différentes formations entre agents concernés sera mise en place durant les temps de vacances.

Laurent VERNAZ indique pour sa part que les demandes de formations sont nombreuses, ce qui est plutôt positif pour le développement des compétences.

Laurent VERNAZ et Nathalie BIBOLLET, conseillère municipale déléguée en charge des emplois contractuels, font un point sur les demandes d'emplois d'été.

Nathalie BIBOLLET rappelle la reconduction du système mis en place en 2018, à savoir la constitution d'un dossier à retirer en mairie ou sur le site de la mairie, avec dépôt avant mi-mars.

Un recrutement est alors effectué sur dossier et en fonction des missions qui seront confiées aux jeunes.

Le nombre de jeunes embauché sera identique (entre 7 et 8) mais pourra être affiné selon les besoins réels de la collectivité.

A ce jour, 10 dossiers ont été retirés pour 6 dépôts officiels.

Nathalie BIBOLLET rappelle aux élus qu'ils peuvent faire part au fil de l'année les différents travaux qu'ils jugeraient judicieux à confier à ces jeunes.

INTERCOMMUNALITE

Modifications statutaires du Syndicat d'Energie de la Savoie (SDES)

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SDES du 8 février 2019 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du SDES doivent être adaptés en permanence, pour les mettre en concordance avec les évolutions législatives et réglementaires, et également pour préparer l'avenir en termes de compétences que celui-ci pourrait assumer.

Le comité syndical du SDES, lors de sa séance du 18 décembre dernier, a voté à l'unanimité diverses modifications aux statuts actuels, portant notamment sur :

- Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013 ;
- L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point, nécessitera simplement une délibération du comité syndical ;
- L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

En application des dispositions des articles L. 5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à chacune des collectivités adhérentes au SDES de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti, à savoir le 15 mai 2019 étant considérée comme avis favorable.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

Vu les nouveaux statuts du SDES,

- Approuve à l'unanimité les modifications statutaires du SDES, détaillées dans la délibération du comité syndical du SDES n° CS 04-11-2018 en date du 18 décembre 2018, laquelle est jointe en annexe de la présente.

Laurent VERNAZ rappelle le partenariat avec le SDES dans le cadre d'un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité pour les contrats de plus de 36 kva (salle polyvalente, gymnase, groupe scolaire) et indique que cette année, la hausse de la fourniture a été optimisée à +1.3%.

Point sur le projet de déclassement d'un chemin rural, rue du Gros Chêne

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE rappellent que suite à une demande d'un riverain d'enrober une partie d'un chemin rural, rue du Gros Chêne, il lui a été soumis l'hypothèse de proposer une souscription volontaire en espèce ou en nature à la commune pour les travaux projetés sur les chemins ruraux. Dans ce cas, il revient au conseil municipal de fixer les conditions d'exécution des souscriptions en nature, les délais ainsi que les modalités de réception des travaux ou fournitures correspondantes.

Le riverain est intéressé pour réaliser ces travaux et a fait une proposition technique et chiffrée au Conseil Municipal qui sera étudiée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Thierry RANGONE précise que le statut communal du chemin restera inchangé.

VIE ASSOCIATIVE

Projet de refonte des critères d'attribution des subventions aux associations

Rapporteur : Sandrine POIGNET

Sandrine POIGNET rappelle que l'attribution des subventions en vigueur actuellement est calculée selon plusieurs critères :

- nombre d'adhérents frontenexoïses et extérieurs
- lieu du siège
- présence d'un membre dans le bureau domicilié sur Frontenex
- l'état du bilan financier
- la rémunération ou non d'un salarié,
- l'occupation ou non d'une salle communale
- le rôle social de l'association
- l'image véhiculée par l'association au delà de Frontenex
- les animations proposées sur Frontenex
- le besoin réel de subvention

Elle indique qu'un courrier d'intention est envoyé à toutes les associations en charge pour elles de déposer un dossier de demande ou non.

Elle précise que pour être considérée comme « de Frontenex », une association doit avoir son siège sur la Commune et disposer au sein de son bureau, d'un membre domicilié sur la Commune.

A contrario, est considérée comme « extérieure », une association dont le siège n'est pas à Frontenex mais avec au moins un membre de son bureau domicilié sur la Commune.

Elle indique que ces critères conduisent à l'attribution d'un nombre de points qui déterminent le classement de l'association dans une certaine strate et ainsi, le montant de la partie fixe de la subvention.

La partie variable est calculée sur le nombre d'adhérents de moins de 18 ans de Frontenex.

A ce jour, 70 € par jeune de Frontenex adhérent dans une association de Frontenex sont attribués à l'association et 25 € par jeune de Frontenex adhérent dans une association extérieure.

Lors de la commission du 30 janvier 2019, elle indique qu'il a été proposé :

- d'introduire la notion « d'association pluricommunale » dans le fichier de calcul des subventions. Cela pourrait concerner l'UOAT, le Judo, l'ASHCS
- de supprimer la part fixe pour ces associations pluricommunales
- de généraliser le montant de la part "jeune de Frontenex" à 70 € (au lieu de 25 € actuellement pour les jeunes fréquentant une association extérieure à la commune)

Elle présente une simulation de l'impact de ces modifications sur la base des subventions 2018.

Elle souligne que les modifications proposées accroissent le budget de plus de 2 000 € mais reste dans l'enveloppe budgétaire allouée.

Noël CADET souhaite que la subvention pour REGUL MATOUS ne soit plus considérée comme exceptionnelle car elle est versée chaque année.

Laurent VERNAZ demande si un enfant peut être compté 2 fois et ainsi permettre l'attribution d'une subvention de 70 € à deux associations.

Isabelle MORLOT lui indique que c'est possible si l'enfant adhère à deux associations de Frontenex.

Sandrine POIGNET confirme et précise que c'est différent du chèque associatif qui est nominatif.

Sur demande de Laurent VERNAZ, Sandrine POIGNET précise que ce sont en moyenne plus de 150 enfants qui participent aux activités des associations frontenexoises ou pluri-communales.

Après débat, et dans l'optique du vote prochain des subventions aux associations, le Conseil Municipal pré-valide les orientations de la commission :

- d'introduire la notion « d'association pluricommunale » (UOAT, Judo des 4 Vallées, ASHCS)
- de supprimer la part fixe pour ces associations pluricommunales
- de généraliser le montant de la part "jeune de Frontenex" à 70 € pour toutes les associations subventionnées par Frontenex

Subvention à l'association REGUL MATOUS

Rapporteur : Sandrine POIGNET

Sandrine POIGNET rappelle l'objet de l'association REGUL MATOUS qui s'occupe de la régulation des chats errants sur la Commune, selon la procédure particulière suivante :

- 1 – Le Maire prend un arrêté municipal autorisant la capture des chats errants sur le territoire communal, et leurs stérilisations
- 2 – L'administré de la Commune qui le souhaite et qui rencontre des problèmes de chats errants prend contact avec la Présidente de REGUL MATOUS au préalable pour qu'elle lui explique le protocole et qu'il en accepte le principe.
- 3 – L'association REGUL MATOUS met à disposition du matériel (pièges, cages...) chez un vétérinaire, qui est alerté du nom de l'administré par l'Association, pour la capture du chat.
L'administré prend rendez-vous et se rend chez le vétérinaire qui lui explique le fonctionnement et les modalités de captures
- 4 – L'administré peut alors récupérer l'animal qui est remis en liberté (sauf en cas d'euthanasie si le chat a une maladie) impérativement au même endroit, ceci afin de ne pas pénaliser les chats et de déplacer le problème éventuel ailleurs.
- 5 – L'association REGUL MATOUS prend en charge financièrement les frais vétérinaires.
Elle rappelle que la Commune a versé annuellement une subvention et propose, afin que cette association puisse continuer à intervenir sur Frontenex, de verser une subvention de 100 €, ce qui est acceptée à l'unanimité.

TRAVAUX

Point sur les travaux de la rue de Princens

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font le point sur la finition des travaux de la rue de Princens (éclairage public, raccordement électrique...) et l'ajout notamment de 3 candélabres oubliés par le maître d'œuvre lors des travaux initiaux à l'entrée de la rue.

L'entreprise en charge du câblage interviendra à compter du 15 mars pour faire le basculement sur le nouveau réseau électrique et sur les parties privatives et devrait, selon les délais de livraison, achever sa mission avant fin avril avec la pose des 3 candélabres supplémentaires.

Noël CADET fait part d'une demande d'un riverain pour la pose d'un candélabre vers les boîtes aux lettres du haut du lotissement « Pré La Dame ».

Thierry RANGONE et Jean-Paul GIRARD indiquent que cette demande a déjà été étudiée lors des travaux et n'avaient pas été retenue car, après renseignements auprès d'autres habitants, cela n'était pas nécessaire.

Projet de rénovation de la toiture du groupe scolaire

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font le point sur le projet de rénovation de la toiture du groupe scolaire, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à ETBA.

Thierry RANGONE indique qu'un devis est en cours pour la réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux et qu'il est probable que la présence d'amiante ne soit que dans les joints des lucarnes en toiture.

Sur sa proposition, et suite à une demande du maître d'œuvre, le Conseil Municipal décide de traiter également en bac acier l'appentis situé à proximité du portail et de supprimer les épis décoratifs en toiture.

Les souches des cheminées qui ne sont plus en service seront supprimées.

Christian COMBAZ demande également que soit traité le problème lié à la présence des nids d'hirondelles, qui salissent fortement la façade.

Ce problème sera traité soit pendant les travaux, soit indépendamment, dans le respect des préconisations de la Ligue de Protection des Oiseaux envoyées en Mairie.

Travaux divers

- Enrochement du Pont des Allobroges : la commune a validé le devis de l'entreprise DELEANI (3 372 €) et le riverain concerné souhaite également le faire. Par contre, pour des raisons administratives et techniques, les travaux ne pourraient se réaliser qu'à compter du mois de mai. Thierry RANGONE précise qu'une pelle sera amenée à descendre dans le lit du ruisseau, ce qui nécessite d'attendre avant de mettre en place le garde-corps du pont nouvellement réhabilité.
- Il a été décidé d'enlever le Relais Informations Services situé dans la rue des Tilleuls car il est en mauvais état et son emplacement, avec notamment le manque de possibilités de stationnement à proximité, n'est plus judicieux. Il sera proposé au budget de mettre en place une autre signalétique dans un secteur différent.
- ARLYSERE va procéder dans les prochaines semaines à la mise en séparatif des réseaux humides de la rue du Baron Angleys (ZI n°1) en créant un réseau pluvial qui se rejettera dans la buse traversant les zones industrielles de Frontenex. Cela permettra également le problème d'évacuation des eaux pluviales de GEDIBOIS. En effet, Thierry RANGONE précise que la suppression de l'évacuation des eaux de pluie de cette entreprise par la digue (afin d'éviter tout affaiblissement de cet ouvrage) nécessite une autre alternative. Le nouveau réseau traverserait 3 parcelles et les propriétaires sont d'accord pour laisser le passage d'une canalisation.
Laurent VERNAZ souhaite que la commune de Frontenex ne soit pas impactée financièrement par cette opération.
Monsieur le Maire indique que c'est ARLYSERE qui financera intégralement ces travaux.
- Les services techniques ont remis en forme (décaissement et pose de tout-venant) le terrain jouxtant le cimetière et qui était la base vie du chantier de l'EHPAD. Sur le devenir de ce terrain, les élus s'interrogent sur son revêtement (enrobés, engazonnement...) mais il est décidé dans un premier temps de laisser cette aire de stationnement en tout-venant.

QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses

Monsieur le Maire fait part de plusieurs informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal

- Le projet de giratoire aux feux tricolores vers le Pont avance. Suite à une demande de la Commune, le Département a prévu la création d'un trottoir sur le Pont d'une largeur d'environ 1 mètre. Thierry RANGONE détaille le projet technique (candélabre, gaines...) entre la commune et le Département.
Alain FINA pense qu'il faudrait communiquer sur les avancements et les nouvelles orientations piétonnières.
- Local de l'ancien Trésor Public : des visites ont eu lieu avec des professionnels de santé mais il leur semble trop grand pour une seule activité. Les recherches se poursuivent. Le montant du loyer a été fixé à 550 € par mois.
- Suite à une prise de renseignements concernant le prix de vente du local de l'ancien notaire dans la rue Pillet, il est fixé à 81 000 €. Il est proposé au Conseil Municipal de réfléchir à son acquisition. Un débat s'installe.
Laurent VERNAZ indique que cet achat permettrait de redonner du dynamisme au centre du village, en étant moteur sur le tissu commercial.
Christian COMBAZ est sceptique car les locaux commerciaux situés au Cèdre ont été transformés en logements au bout de quelques mois, faute d'acquéreurs.
Laurent VERNAZ indique que la Commune souhaite le maintien des commerces sur Frontenex et cette acquisition confortera ce souhait en termes d'expansion.
Thierry RANGONE rappelle que dans le cadre des orientations du Plan Local d'Urbanisme, il avait été décidé de conforter l'offre de services sur Frontenex et qu'aujourd'hui, nous sommes à la croisée des chemins au niveau des activités commerciales: que veut-on pour Frontenex demain ? Il précise que la mise en location d'un local procure des recettes importantes pour une collectivité et permet d'avoir une autonomie financière dans un contexte tendu au niveau des finances publiques.
Après débat, le Conseil Municipal est plutôt intéressé mais pas au prix proposé actuellement. Il mandate Monsieur le Maire pour négocier le prix avant toute décision de l'Assemblée Délibérante.

- Il est fait un point sur le projet de création d'un point presse/jeux/bar dans l'ancien local AURAL DYALISE : les riverains sont inquiets et ont sollicité une demande de rendez-vous en mairie pour connaître les détails du projet. Des compléments sur ce projet ont donc été sollicités auprès du porteur de projet.
- Monsieur le Maire indique avoir prévenu le gérant du bar tabac actuel de ce projet.
- Une rencontre a eu lieu avec un riverain du lotissement « Les Collines de Rochebourg » concernant deux points en particulier.
 - un problème récurrent de manque d'eau potable : dès qu'il y a de forts tirages sur le bas de la Commune, l'alimentation n'est plus assurée correctement. Suite à une rencontre avec ARLYSERE le 21 février, la Communauté d'Agglomération réfléchit à la création d'une canalisation entre la rue du Gros Chêne et ce lotissement pour modifier la source d'alimentation.

Christian COMBAZ s'interroge sur le développement urbanistique de la commune et des problèmes d'alimentation en eau potable et de pression. Thierry RANGONE souligne que lors de chaque permis de construire délivré, les services gestionnaires des réseaux sont invités à donner leur avis favorable ou défavorable. Il est fait part d'une réunion récente avec ARLYSERE qui a indiqué que sur Frontenex, la capacité d'eau est suffisante, que les réseaux sont dans un état satisfaisant mais que le problème vient des tirages importants parfois sur le bas de la commune ou du territoire qui engendrent un manque de pression sur le haut de la Commune. Thierry RANGONE rappelle que le développement économique notamment sur les zones industrielles de Tournon, desservies par le même réseau, est aussi une explication car les besoins en eau se multiplient. ARLYSERE travaille donc actuellement sur un maillage élargi du réseau avec réflexion sur l'intégration des réseaux des communes de la rive opposée (Notre Dame des Millières, Sainte Hélène sur Isère...).

- la gestion du ramassage des ordures ménagères : le lotissement étant privé, ARLYSERE a confirmé que pour des raisons techniques et administratives, le ramassage en porte à porte était exclu actuellement. Il faudrait notamment une convention entre ARLYSERE et les copropriétaires, mais ceux-ci n'ont pas constitué d'association syndicale libre pour gérer les besoins et équipements de leur lotissement.

Laurent VERNAZ se demande ainsi qui devra signer l'acte de rétrocession, quand les conditions seront remplies, entre la commune et les copropriétaires actuels, sans l'existence d'une structure juridique tout comme la gestion des modalités préalables à cette reprise. Il souhaiterait que chaque propriétaire soit bien conscient des possibles difficultés juridiques et demande qu'un courrier leur soit adressé afin de les sensibiliser de nouveau sur ce sujet.

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

ARLYSERE

Sandrine POIGNET fait part de plusieurs décisions récentes :

- le point d'accueil principal du plan d'hébergement d'urgence a été fixé à la Halle Olympique, même si les communes restent libres d'organiser leurs propres hébergements.
- le Comité de Bassin d'Emploi sera prochainement dissous et ses missions (forum de l'emploi) et son personnel seront repris par ARLYSERE
- d'importants travaux seront réalisés dans les prochains mois au Dôme Théâtre

CIAS ARLYSERE

Laurent VERNAZ fait part d'informations au niveau du CIAS ARLYSERE.

- L'emménagement dans le nouvel EHPAD de Frontenex s'est déroulé le 11 février avec la participation active de 4 communes dont les services techniques de Frontenex. Les résidents et leurs familles étaient contents des nouvelles conditions d'accueil. A ce jour, l'établissement est complet.
- le vote du 1^{er} budget du CIAS ARLYSERE a été voté et qu'il s'élève à plus de 19 millions d'euros.

Concernant la future installation de la SASSON dans l'ancien établissement Floréal, il devrait se dérouler courant avril avec la création d'une maison-relais de 25 places.

Retour sur le problème d'eau potable dans la zone industrielle n°3 de Frontenex

Monsieur le Maire revient sur l'incident survenu récemment sur le réseau d'eau potable de Frontenex en rappelant d'une part, les faits et d'autre part, que depuis le 1er janvier 2019, la Communauté d'Agglomération Arlysère a repris la compétence Eau/Assainissement, sur les communes dont SUEZ gérait la compétence :

- SUEZ conserve la gestion technique des réseaux
- l'Agglomération Arlysère s'occupe principalement de la gestion des abonnés

Les faits :

Le mardi 22 janvier et les jours suivants, des fuites d'eau importantes ont été enregistrées par SUEZ, et des abonnés ont rapidement signalé à SUEZ et ARLYSERE une couleur d'eau blanchâtre, ainsi que des odeurs suspectes d'hydrocarbures. SUEZ a immédiatement pris les mesures nécessaires pour réparer les fuites détectées, et a également procédé à des purges sur le réseau, ainsi qu'à la chloration d'un réservoir.

Après enquête, il s'avère que les fuites d'eau ont été provoquées par l'ouverture malveillante d'une vanne par un tiers (près de 50m³/h) dans la zone industrielle n°3 (vers l'ancienne station d'épuration).

Des analyses réalisées le 24 janvier sur plusieurs prélèvements à Frontenex par SUEZ, et dont les résultats ont été connus dès le lendemain, ont montré que les paramètres bactériologiques étaient conformes aux normes relatives aux eaux de consommation.

Des analyses d'eau complémentaires, réalisées par le laboratoire Savoie-Labo et dont les résultats ont été reçus le 6 Février, ont cependant indiqué la présence de traces d'hydrocarbure.

Des investigations complémentaires ont été menées afin de déterminer précisément l'origine de la pollution, qui relèverait sûrement d'un problème de disconnecteur défaillant dans une entreprise.

Dès la connaissance des analyses indiquant les traces d'hydrocarbure, l'Agglomération Arlysère a immédiatement mis en place, en collaboration avec l'ARS (l'Agence Régionale de la Santé) et le prestataire Suez, une procédure afin de suivre l'évolution de la pollution et pour apporter des solutions transitoires au problème.

Le protocole mis en place dans le secteur concerné (zone industrielle n°3 de frontenex uniquement) a été le suivant :

- Distribution de bouteilles d'eau aux riverains concernés (élargissement de la zone de restriction de consommation, à l'ensemble de la zone industrielle de Frontenex) ;
- Maintien des purges du réseau en différents points ;
- Mise en place d'une surveillance organoleptique (contrôle visuel, odeur, goût) ;
- Information des abonnés de la zone concernée pour faciliter l'identification des retours d'eau potentiels;
- Organisation de nouveaux contrôles de la qualité de l'eau (recherche de traces d'hydrocarbures)

Le 12 février, l'ARS a levé l'interdiction de consommer de l'eau dans le secteur de la ZI n°3 de Frontenex qui était impacté.

En effet, les analyses de l'eau distribuée dans la ZI de Frontenex consécutifs aux prélèvements réalisés le 07 février 2019 ont montré, pour les paramètres analysés, que :

- les limites de qualité fixées sur les hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP) étaient respectées
- les résultats des analyses effectuées sur les paramètres indicateurs : indice hydrocarbures, hydrocarbures totaux, composés organiques volatils (COV) étaient inférieurs au seuil de détection.

Monsieur le Maire précise que des prochains contrôles seront effectués dans ce secteur de Frontenex pour s'assurer que le problème est proscrit définitivement.

Pour sa part, la Commune de Frontenex a été interpellée rapidement de l'odeur d'hydrocarbures et a fait le point régulièrement avec SUEZ sur les différents problèmes (fuites, analyses).

Un riverain a fait part le 4 février de son indignation quant à la poursuite des odeurs d'hydrocarbures dans son habitation et un nouveau point a été réalisé avec ARLYSERE et SUEZ, gestionnaires du réseau, qui ont continué les purges sur ce secteur.

Le jour d'une nouvelle plainte justifiée de ce riverain, qui avait reçu entre temps des bouteilles d'eau, les analyses sont parvenues concluants à un retour à la normale.

Un débat s'installe entre élus.

Il en ressort des problèmes de communication de la part d'ARLYSERE sur les difficultés pour les administrés de les joindre téléphoniquement durant cette période, mais également de réception de courrier indiquant les nouvelles modalités de gestion depuis le 1^{er} janvier 2019.

Aurore MINISTROT souligne que sur les réseaux sociaux, c'est la Mairie qui est mise en cause alors qu'elle n'est pas gestionnaire de l'eau potable, ce qui est dommageable.

Laurent VERNAZ fait part de nouveaux problèmes d'alimentation cette semaine.

Thierry RANGONE indique que l'origine de ce manque n'a pas été clairement identifiée mais souligne qu'ARLYSÈRE, comme évoqué précédemment lors de la séance, effectue un véritable travail technique pour résoudre l'ensemble des désordres sur Frontenex.

Divers

Retour sur le conseil d'école élémentaire

Sandrine POIGNET fait part de quelques informations issues du conseil d'école :

- la commune a été remerciée pour la pose de deux tableaux blancs qui permet une utilisation optimale des vidéoprojecteurs interactifs installés cet été et qui ont modifié avec succès les méthodes d'enseignement.
- le projet de classe de découverte en Dordogne, qui n'a pu s'effectuer cette année, sera reconduit en 2020

Information sur la diminution des heures d'ouverture du bureau de poste de Frontenex

Monsieur le Maire fait part de la réception d'un courrier d'un syndicat qui indique que dans le cadre d'une réorganisation du secteur d'Albertville, dont dépend le bureau de poste de Frontenex, il est prévu une diminution de l'amplitude horaire d'une demi-heure par jour par rapport aux horaires habituels (ouverture à 14h00 au lieu de 13h30).

Noël CADET pense que ce projet et la demi-heure proposée a dû faire l'objet d'une étude en amont et qu'elle doit avoir un impact moindre sur l'activité de Frontenex. Il fait un parallèle avec la fermeture de quelques créneaux du secrétariat de mairie depuis quelques années, qui correspondait à une étude et un souhait des élus.

Il précise également, pour éviter toute interprétation de ce projet, que la fermeture définitive d'un bureau de poste doit se faire avec l'accord du Maire.

Sandrine POIGNET rappelle que cette alerte provient d'un syndicat et qu'à ce titre, il n'est pas concevable que le Conseil Municipal adopte une motion. Elle propose que la Commune prenne l'attache de la direction de la poste pour disposer d'informations complémentaires, ce que le Conseil Municipal valide.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 22 mars 2019 à 19h15

Le Maire,

Jean-Paul GIRARD

